

# AVIS A LA POPULATION

## **Pénurie énergétique : Point de rencontre d'urgence communal (PRU)**

L'approvisionnement énergétique est actuellement garanti mais différentes mesures sont en cours de préparation aux niveaux fédéral et cantonal afin de le garantir, notamment en vue d'une situation où l'offre ne pourrait plus couvrir la demande.

Dans le cas contraire, le Conseil fédéral peut ordonner des mesures d'intervention en vue d'assurer l'approvisionnement énergétique par la planification des mesures suivantes :

- a) Economie d'énergie volontaire par la population.
- b) Restriction de la consommation d'énergie (exemple : enseignes lumineuses).
- c) Contingentement de l'électricité (inciter les gros utilisateurs à réduire leur consommation).
- d) Faire des délestages (assurer 8 heures d'alimentation puis coupure de 4 heures, et ainsi de suite).
- e) Coupure électrique complète non-prévisible (sans indication de durée).

Cette dernière mesure aurait des conséquences sérieuses sur les conditions de vie de la population ainsi qu'envers l'économie. De nombreux aspects de la vie courante seraient impactés, pouvant mettre en péril notamment la sécurité de la population.

En effet, en cas de coupure électrique, les différents réseaux (électriques, téléphoniques, internet, alarmes, etc.) seraient hors d'usage et les antennes de téléphonie mobile pourraient également être hors-service.

Il existe toutefois une solution permettant d'assurer une liaison en tout temps avec les services de secours (hôpitaux, pompiers, police, etc.) malgré des coupures d'approvisionnement ou des pannes de courant.

Il s'agit d'une radio Polycom dont disposent les communes qui permet le contact radio entre les différentes organisations partenaires.

Afin de garantir un accès permanent à ces services, la Protection de la Population et Sécurité de la République et Canton du Jura s'organise en conséquence et invite les communes à mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU) permettant de garantir, sur un emplacement déterminé et défini par les autorités locales, que la population puisse s'y rendre afin de demander une aide d'urgence aux services de secours par l'intermédiaire du réseau radio Polycom.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une démarche obligatoire, le Conseil communal souhaite se doter d'un PRU afin de permettre à la population d'utiliser une station téléphonique de secours.

Ainsi, le lieu retenu pour l'emplacement du PRU de la Commune des Breuleux (actuelle et fusionnée) est celui du hangar des pompiers situé à la rue des Vacheries 13.

Afin d'assurer une permanence au PRU en cas de délestage ou dans la pire des situations, en cas de coupure électrique complète, le Conseil communal lance un appel aux volontaires parmi la population.

Les personnes intéressées devraient idéalement le cas échéant :

- Etre disponibles de jour et/ou de nuit.
- Faire preuve de réactivité.
- Habiter sur le territoire communal afin de se rendre rapidement au PRU.

Il est bien évident que les personnes qui endosseront cette fonction ne pourront fonctionner seules, c'est pourquoi l'idée première est de recenser une liste des volontaires puis de mettre ensuite en place un tournus en fonction des disponibilités ou contraintes de chacun.

Afin de coordonner la mise en place du PRU et d'en assurer le fonctionnement, le Conseil communal a désigné M. Sébastien Hofstetter (079.247.91.81), employé communal, en tant que responsable du site.

Il se tient à la disposition de chacune et chacun en cas de besoin d'informations concernant les modalités d'installation et de fonctionnement du PRU.

Comme il se pourrait potentiellement que les mesures ou évènements précités aient lieu cet hiver déjà, le Conseil communal compte vivement sur ses citoyens dans cet élan de solidarité et générosité et demande aux intéressés de bien vouloir se manifester auprès de l'administration communale ([info@breuleux.ch](mailto:info@breuleux.ch) ou 032.959.43.30) jusqu'au 15 novembre 2022.

Ils seront ensuite contactés personnellement pour une séance d'informations et seront toujours libres à l'issue de celle-ci de confirmer ou non leur participation au fonctionnement du PRU.

L'appel est également lancé aux habitants de la Commune de la Chaux-des-Breuleux avec qui celle des Breuleux fusionnera au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et dont le PRU serait le même, à savoir le hangar des pompiers des Breuleux.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà la population de la prise de connaissance de ces informations importantes et espère pouvoir compter sur sa collaboration.

**Le Conseil communal**